

## LA CRISE DU RECRUTEMENT S'ENKYTE

Malgré les consignes données à certains jurys et le discours officiel évoquant une remontée des recrutements, **la réalité n'incite guère à l'optimisme.**

Malgré la difficulté de trouver un emploi dans les secteurs industriel et commercial, malgré l'abaissement de Master 2 à Master 1 du niveau de recrutement qui a multiplié par 2 le vivier de candidatures potentiel, **le nombre des candidats qui aurait dû doubler n'augmente que faiblement.**

Dans son rapport sur le budget 2013, la Cour des comptes le dit sans ambages : **en 2013, les objectifs de recrutement n'ont pas été atteints puisque 3 622 emplois n'ont pas été pourvus.**

Comment croire en la priorité donnée aux apprentissages fondamentaux à l'école lorsque le nombre des emplois qui leur sont consacrés diminue ?

Et la Cour des comptes va plus loin en émettant des doutes sur la capacité du ministère à atteindre ses objectifs de recrutement à moyen terme.

**Pour tenir la promesse de création de 60 000 postes en 5 ans, 54 000 doivent être créés et pourvus dans la seule Education nationale, en plus des remplacements des départs (retraites).**

Sur la période 2014-2017 ce sont 41 000 postes qui doivent être créés et pourvus en plus du remplacement des départs en retraite. Comment l'Education nationale fera-t-elle alors qu'elle n'en a trouvé que 5 000 en 2013 ?

**Pour la Cour des comptes le faible « taux de rendement des concours » est responsable de cette situation.**

Mais cette explication technique lui permet d'éviter de poser le vrai problème : **le manque d'attractivité des métiers de l'enseignement dû à la faible rémunération des débuts de carrière et au manque de considération porté à ces métiers.**

Ce manque de considération est lui-même lié aux conditions de travail et aux salaires.

**Il serait enfin temps que les différentes autorités de notre pays, mesurant la gravité de la situation, prennent les décisions qui s'imposent en matière de salaires et de conditions de travail.**

## **RYTHMES SCOLAIRES Le dossier n'est pas clos**

Après le résultat des élections municipales, **le gouvernement devait donner des signes que le message des électeurs avait été entendu.**

Le décret du 8 mai 2014 modifiant celui de janvier 2013 pour assouplir légèrement les règles relatives aux rythmes scolaires constitue l'un de ces signes. **Il répond en partie aux demandes de certains élus locaux mais nullement à celles des personnels.**

Réunis en intersyndicale le 26 mai la FAEN, FNEC FP-FO, SPS-FO, CGT-Educ'action, CGT services publics, SUD éducation, Sud collectivités territoriales ont décidé de poursuivre l'action par des rassemblements devant les IA en juin.

Les problèmes, pas, ou mal réglés avant les vacances scolaires se poseront avec autant d'acuité en septembre où **le ministère s'attend à une cascade d'incidents** à l'occasion de la généralisation de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

## **PROJET DE TRANSFERT DES COLLÈGES AUX RÉGIONS**

La modification de la carte administrative de la France annoncée par le Président de la République doit notamment conduire, si elle est menée à son terme, au regroupement de certaines régions, dont le nombre passerait en métropole de 21 à 14, et à la suppression des départements.

Bien entendu, **des modifications aussi importantes auraient des conséquences sur l'organisation du système éducatif et le fonctionnement des établissements scolaires.**

Ainsi, on peut se demander si, à l'image des régions, des académies seraient elles aussi regroupées ?

**Un projet de loi** sera présenté au Conseil des ministres le 18 juin 2014. **Il prévoit de transférer aux régions la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges** actuellement assurés par les départements **à compter du 1er septembre 2017.**

**La gestion des 45 000 TOS** travaillant dans les collèges serait également transférée aux régions à la même date.

Puisque les régions exercent déjà les mêmes compétences pour les lycées, la gestion des établissements du second degré serait concentrée au même niveau. *Suite→*

→ La région élaborerait également le **schéma prévisionnel des investissements et la sectorisation des collèges**.  
*Exceptions à la règle : la métropole de Lyon et le conseil de Paris qui continueraient, par dérogation, à exercer les compétences transférées des départements aux régions.*

## PROJETS INFORMATIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Notre ministère conduit actuellement **trois grands projets informatiques**. Le « Rapport Annuel de Performance » lié à l'exécution du budget 2013 signale **d'importants dépassements du coût de la mise en œuvre de ces projets**.

Initialement évalués à 105 millions d'euros, leur coût est aujourd'hui estimé à 326,5 millions d'euros **soit un dépassement de 221,5 millions d'euros (+222%)**.

Le seul programme **SIRHEN** (système d'information des ressources humaines), initialement évalué en 2009 à 80 millions d'euros **est aujourd'hui estimé à 290 millions d'euros (+ 262%) !**

Et rien ne garantit que la gestion des personnels soit améliorée par ce coûteux programme.

## COTISATIONS SOCIALES DES FONCTIONNAIRES

L'**allègement des cotisations sociales** promis par le Premier Ministre aux salariés du privé ayant des revenus modestes **s'appliquera également aux fonctionnaires en 2015**, mais pas selon des modalités identiques.

Cet allègement devrait porter **sur les cotisations retraite des agents** pour un montant maximal de **500 euros par an** pour les salaires les plus faibles, du niveau du SMIC.

Cette mesure sera la bienvenue pour les fonctionnaires ayant les salaires les plus faibles mais **elle ne peut d'aucune façon compenser le blocage de la valeur du point d'indice et la baisse continue du pouvoir d'achat**.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE

En visite dans un collège de Douai, le ministre Benoît Hamon a indiqué que **les professeurs des établissements qui sortiront de l'Éducation prioritaire conserveront leurs indemnités pendant 3 ans**.

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 27 novembre au 4 décembre 2014

### VOTE ÉLECTRONIQUE : ATTENTION DANGER !

En 2011, le vote électronique s'était traduit par un effondrement de la participation.

### EN 2014, LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST RECONDUIT

La FAEN est intervenue à plusieurs reprises pour exiger qu'il y ait moins de contraintes techniques afin que chaque personnel de l'éducation nationale, quelle que soit sa catégorie puisse s'exprimer.

\*

Chaque électeur votera dans 3 ou 4 scrutins

- **Pour le Comité Technique Ministériel**
- **Pour le Comité Technique de Proximité (Académique)**
- **Pour la CAPN (Nationale)**
- **Pour la CAPA (Académique) CCPA (Contractuels)**



Votez pour la liste



Votez pour le ou les  
syndicats de la  
FAEN  
candidat(s)

